

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**STEG International Services**

Siège social : Centre Urbain Nord, Imm Assurances Salim, Bloc B, 1082 Menzah Tunis

La Société STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 août 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur Abderrazak GABSI.

**BILAN - ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31-Déc-2016 31-Déc-2015

**ACTIFS NON COURANTS**

<b>Actifs immobilisés</b>	Immobilisations incorporelles	<b>4</b>	412 765	352 072
	Moins : amortissements		<u>(280 486)</u>	<u>(172 980)</u>
			132 279	179 092
	Immobilisations corporelles	<b>4</b>	7 417 331	4 317 711
	Moins : amortissements		<u>(586 125)</u>	<u>(450 503)</u>
			6 831 206	3 867 208
	Immobilisations financières	<b>5</b>	846 709	834 345
	Moins : provisions		<u>(114 967)</u>	<u>(206 705)</u>
			731 742	627 640
	<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>7 695 227</b>	<b>4 673 940</b>
	Autres actifs non courants		-	-
	<b>Total des actifs non courants</b>		<b>7 695 227</b>	<b>4 673 940</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	Stocks	<b>6</b>	1 999 547	10 263 037
	Moins : provisions		-	<u>(22 642)</u>
			1 999 547	10 240 395
	Clients et comptes rattachés	<b>7</b>	24 233 625	17 823 076
	Moins : provisions		<u>(2 804 856)</u>	<u>(2 070 231)</u>
			21 428 769	15 752 845
	Autres actifs courants	<b>8</b>	3 885 342	1 799 573
	Placements et autres actifs financiers	<b>9</b>	20 058 109	25 065 400
	Liquidités et équivalents de liquidités	<b>10</b>	30 012 195	23 635 321
	<b>Total des actifs courants</b>		<b>77 383 962</b>	<b>76 493 534</b>
	<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>85 079 189</b>	<b>81 167 474</b>

**BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

(Montants exprimés en dinars)

Notes

31-Déc-2016

31-Déc-2015

			31-Déc-2016	31-Déc-2015
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social		50 000 000	30 000 000
	Réserves		14 000 000	34 000 000
	Autres capitaux propres		-	1 120
	Résultats reportés		5 075 190	2 038 312
	<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>69 075 190</b>	<b>66 039 432</b>
	Résultat de l'exercice		5 556 305	6 036 878
	<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>11</b>	<b>74 631 495</b>	<b>72 076 310</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>	Provisions	<b>12</b>	1 168 921	2 434 671
	<b>Total des passifs non courants</b>		<b>1 168 921</b>	<b>2 434 671</b>
<b>Passifs courants</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	<b>13</b>	3 884 799	3 311 169
	Autres passifs courants	<b>14</b>	5 393 974	3 345 324
	<b>Total des passifs courants</b>		<b>9 278 773</b>	<b>6 656 493</b>
	<b>Total des passifs</b>		<b>10 447 694</b>	<b>9 091 164</b>
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>85 079 189</b>	<b>81 167 474</b>

## ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31-Déc-2016	31-Déc-2015
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Revenus	<b>15</b>	43 256 433	39 262 814
	Autres produits d'exploitation	<b>16</b>	16 744	36 037
	<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>43 273 177</b>	<b>39 298 851</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Variation des travaux en cours	<b>6</b>	(8 263 490)	3 040 022
	Achats d'approvisionnements consommés	<b>17</b>	(9 011 787)	(14 152 176)
	Charges de personnel	<b>18</b>	(1 716 851)	(1 887 781)
	Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>19</b>	308 332	(61 575)
	Autres charges d'exploitation	<b>20</b>	(22 223 884)	(22 019 951)
	<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(40 907 680)</b>	<b>(35 081 461)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 365 497</b>	<b>4 217 390</b>
	Charges financières	<b>21</b>	(2 923 895)	(1 963 343)
	Produits financiers	<b>22</b>	7 068 411	4 862 984
	Autres pertes ordinaires	<b>23</b>	(248 634)	(21 373)
	Autres gains ordinaires	<b>24</b>	39 899	3 074
	<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>6 301 278</b>	<b>7 098 732</b>
	Impôts sur le résultat	<b>25</b>	(744 973)	(1 061 854)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>			<b>5 556 305</b>	<b>6 036 878</b>

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-Déc-2016	31-Déc-2015
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION</b>			
Résultat net		5 556 305	6 036 878
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		(400 070)	(268 280)
Amortissements des subventions d'investissement		(1 120)	(3 360)
Variations de :			
- Stocks		8 263 490	(3 040 022)
- Clients et comptes rattachés		(6 410 549)	4 249 447
- Autres actifs courants		(2 078 478)	849 808
- Fournisseurs et comptes rattachés		477 537	(2 818 757)
- Autres passifs courants		2 048 651	(8 126 476)
Différences de change sur trésorerie en devises		(3 834 813)	(1 671 365)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>3 620 953</b>	<b>(4 255 567)</b>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(3 066 528)	(404 298)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(12 364)	(34 640)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(3 078 892)</b>	<b>(438 938)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes distribués		(3 000 000)	(3 000 000)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>(3 000 000)</b>	<b>(3 000 000)</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		3 834 813	1 671 365
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>1 376 874</b>	<b>(6 023 140)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>9&amp;10</b>	<b>48 635 321</b>	<b>54 658 461</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>9&amp;10</b>	<b>50 012 195</b>	<b>48 635 321</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

### **NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

La STEG INTERNATIONAL SERVICES (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Elle a passé du régime partiellement exportateur vers le régime totalement exportateur à partir du 24 octobre 2016. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la STEG une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2016, à 50 000 000 DT et se divise en 5000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>% d'intérêt</b>
STEG et Président du Conseil	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	250 000	2 500 000	5%
STB	250 000	2 500 000	5%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	1 000 000	10 000 000	20%
<b>Total</b>	<b>5000 000</b>	<b>50 000 000</b>	<b>100%</b>

## **NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

Les faits marquants de l'exercice 2016 se résument comme suit :

- 1) L'achèvement de l'exécution du contrat liant la STEG-IS à la société REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation des lignes MT/BT des transformations de distribution et le raccordement des clients dans les zones rurales de la République de Tanzanie, pour un montant de 9 353 KUSD et 15 006 939 661 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 88% au 31 décembre 2015 à 100% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires additionnel de 4 319 KDT sur ce Projet ;
- 2) La poursuite de l'exécution du contrat liant la STEG-IS à la société NEUC Liban et portant sur l'assistance technique pour les travaux de construction, de maintenance et d'exploitation d'un réseau de distribution et la mise en place d'une infrastructure télé-relève au Liban, pour un montant de 4 500 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 90% au 31 décembre 2015 à 97% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 255 KDT sur ce Projet ;
- 3) L'achèvement de l'exécution du contrat liant la STEG-IS à la société TANESCO Tanzanie portant sur le remplacement d'isolateurs, pour les montants de 459 KUSD et 459 840 000 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 36% au 31 décembre 2015 à 100% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 1 002 KDT sur ce Projet ;
- 4) La poursuite de l'exécution du contrat liant la STEG-IS au Ministère de l'Énergie de la République de Sierra Leone portant sur l'électrification rurale et la fourniture de compteurs pour un montant de 12 793 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 32% au 31 décembre 2015 à 94% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 18 544 KDT sur ce Projet ;
- 5) La poursuite de l'exécution du contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo Mabombo portant sur l'électrification rurale de la localité de Mabombo pour un montant de 3 014 231 440 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 19% au 31 décembre 2015 à 98% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 8 936 KDT sur ce Projet ;
- 6) Le démarrage ainsi que l'achèvement de l'exécution du contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo Loudima portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle de Loudima (IFTPL), pour un montant de 1 414 480 725 Francs CFA. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 100% au 31 décembre 2016, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 5 269 KDT sur ce Projet.

- 7) Un chiffre d'affaires global de 43 256 KDT (dont 97% à l'export) réalisé en 2016, contre 39 263 KDT (dont 96% à l'export) en 2015, soit une augmentation de 3 993 KDT (environ 10%) provenant essentiellement des revenus comptabilisés sur les deux projets Congo (Mabombo et Loudima) et Sierra Leone pour un montant cumulé de 32 749 KDT, ce qui représente environ 76% du chiffre d'affaires global ;
- 8) Une augmentation de 6 411 KDT (environ 36%) des créances clients qui ont passé de 17 823 KDT au 31 décembre 2015 à 24 234 KDT au 31 décembre 2016. Elles représentent 56% du chiffre d'affaires et 436% du résultat net pour l'exercice 2016 ;
- 9) Les charges d'exploitation ont atteint 40 908 KDT en 2016, contre 35 081 KDT en 2015, soit une augmentation de 5 827 KDT (environ 17%).

Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation dans les Républiques de Tanzanie, Sierra Leone, Rwanda et Congo ont été évalués à 2 000 KDT au 31 décembre 2016.

- 10) Une provision pour dépréciation des créances douteuses complémentaire a été comptabilisée en 2016 pour couvrir le risque de crédit encouru par la STEG-IS sur le Projet Tchad pour un montant de 1 284 KDT. Ainsi, le solde de cette provision a passé de 1 500 KDT au 31 décembre 2015 à 2 784 KDT au 31 décembre 2016.

En outre, une reprise sur provision pour risques et charges a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 102 KDT, et c'en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 du 8 mars 2017 et sur la correspondance de l'avocat de la société reçue en date du 5 juillet 2017. Ainsi, le solde de la provision pour redressement CNSS a passé de 1 653 KDT au 31 décembre 2015 à 551 KDT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification).

Signalons enfin que la provision pour dépréciation des créances douteuses relative au Projet NEUC Liban a été entièrement reprise pour un montant de 569 KDT, et ce, suite à l'encaissement de cette créance.

- 11) Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats d'une vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels. La Direction des Grandes Entreprises (DGE) réclame le paiement d'un montant de 2 373 731 DT en principal et pénalités de retard).

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, et ce, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les services de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la Direction des Grandes Entreprises a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant les arguments avancés par la société sous réserve la communication des éléments probants relatifs à la détermination des Frais généraux du siège.

- 12) Un résultat net bénéficiaire de 5 556 KDT en 2016, contre 6 037 KDT en 2015, enregistrant ainsi une diminution de 8% et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation (en DT)
Produits d'exploitation	43 273	39 298	3 975
Charges d'exploitation	-40 908	-35 081	-5 827
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 365</b>	<b>4 217</b>	<b>-1 852</b>
Résultat financier	4 145	2 900	1 245
Résultat exceptionnel	-209	-18	-191
Impôts sur le résultat	-745	-1 062	317
<b>Résultat net</b>	<b>5 556</b>	<b>6 037</b>	<b>-481</b>

- 13) Une trésorerie positive de 50 012 KDT au 31 décembre 2016 (y compris les placements monétaires), contre 48 635 KDT au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 1 377 KDT (environ 3%) ;

- 14) Des investissements incorporels et corporels (hors avances sur travaux de construction du nouveau siège) pour un coût d'acquisition global de 2 108 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	61
Matériel informatique	44
Autres immobilisations corporelles (équipements de bureaux ...)	26
Immobilisations corporelles en cours (siège de la STEG-IS)	1 977
<b>Total en KDT</b>	<b>2 108</b>

### **NOTE N°3 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers de la STEG-IS ont été arrêtés, au 31 décembre 2016, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

#### **1 . Immobilisations corporelles et incorporelles**

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10%
- Agencements, aménagements et installations divers	10%

#### **2 . Revenus**

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

#### **3 . Contrats de construction**

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;

- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;

*Suite Note N°3*

---

- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

#### **4 . Subventions d'investissement**

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous forme de primes d'investissement sont constatés en « *Subventions d'investissement* » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

#### **5 . Produits financiers**

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

#### **6 . Opérations en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

#### **7 . Impôts sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat est constituée essentiellement de l'impôt sur les sociétés exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local et ne découlant pas d'opérations d'exportation indirecte, et au titre des bénéfices des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre d'établissements stables) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays d'intervention ou de la convention de non-double imposition ainsi que des engagements contractuels.

#### NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

	<u>IMMOBILISATIONS BRUTES</u>				<u>AMORTISSEMENTS</u>				<u>VCN AU</u>	
	Soldes au 31/12/2015	Entrées 2016	Transferts/ Sorties 2016	Soldes au 31/12/2016	Soldes au 31/12/2015	Entrées 2016	Transferts/ Sorties 2016	Soldes au 31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015
Logiciels	338 167	74 598	-	412 765	172 980	107 506	-	280 486	132 279	165 187
Logiciels en cours	13 905	1 545	15 450	-	-	-	-	-	-	13 905
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>352 072</b>	<b>76 143</b>	<b>15 450</b>	<b>412 765</b>	<b>172 980</b>	<b>107 506</b>	<b>-</b>	<b>280 486</b>	<b>132 279</b>	<b>179 092</b>
Terrain	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Matériel de transport	313 687	-	-	313 687	151 367	57 580	-	208 947	104 740	162 320
Equipements de bureaux	118 907	10 148	-	129 055	85 122	10 226	-	95 348	33 707	33 785
Matériel informatique	225 429	43 519	2 307	266 641	129 490	54 171	2 307	181 354	85 287	95 939
Agencements, aménagements et installations divers	115 783	1 971	-	117 754	62 454	11 030	-	73 484	44 270	53 329
Matériel et outillage d'exploitation	45 206	14 200	-	59 406	22 070	4 922	-	26 992	32 414	23 136
Immobilisations corporelles en cours (*)	158 968	1 997 112	-	2 156 080	-	-	-	-	2 156 080	158 968
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles	-	1 034 977	-	1 034 977	-	-	-	-	1 034 977	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>4 317 711</b>	<b>3 101 927</b>	<b>2 307</b>	<b>7 417 331</b>	<b>450 503</b>	<b>137 929</b>	<b>2 307</b>	<b>586 125</b>	<b>6 831 206</b>	<b>3 867 208</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>4 669 783</b>	<b>3 178 070</b>	<b>17 757</b>	<b>7 830 096</b>	<b>623 483</b>	<b>245 435</b>	<b>2 307</b>	<b>866 611</b>	<b>6 963 485</b>	<b>4 046 300</b>

Les immobilisations corporelles en cours se détaillent, au 31 décembre 2016, par entreprise comme suit :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant en DT</b>
SECURAS	5 700
BUILDING CONCEPT	47 000
STE CHAABANE ET CIE	1 724 573
GENITEK	82 014
GEST	48 297
ETUDES ARCHITECTURALES	49 501
SOGICE	16 000
AUTRES	182 995
<i>Total en dinars</i>	<i>2 156 080</i>

**NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Pourcentage de participation</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Titres de participation :</b>			<b>727 586</b>	<b>626 660</b>
- SONEDE Internationale	5 000	10%	100 000	100 000
- Société Tunisio-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50%	206 705	206 705
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	45 600	50%	493 000	493 000
- STEG-IS Congo	1 000	100%	33 660	33 660
- Sub-Saharan Infrastructure Construction (SIC) Limited	1 000	100%	9 188	-
- Moins : Provisions			(114 967)	(206 705)
<b>Prêts au personnel à plus d'un an</b>			<b>4 156</b>	-
<b>Dépôts et cautionnements versés</b>			-	<b>980</b>
<b>TOTAL EN DT</b>			<b>731 742</b>	<b>627 640</b>

**NOTE N°6 : STOCKS**

	31 Déc 2016	31 Déc 2015
<b>Travaux en cours / projet REA TANZANIE</b>	-	<b>2 602 044</b>
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	1 879 928
- Stock de travaux en cours	-	722 116
<b>Travaux en cours / projets MBEYA &amp; PWANY TANZANIE</b>	<b>698 248</b>	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours	698 248	-
<b>Travaux en cours / projet SIERRA LEONE</b>	<b>658 919</b>	<b>7 660 993</b>
- Stock de matériels électriques	658 919	7 632 726
- Stock de travaux en cours	-	28 267
<b>Travaux en cours / projets LOUDIAM &amp; MABOMBO CONGO</b>	<b>273 368</b>	-
- Stock de matériels électriques	273 368	-
- Stock de travaux en cours	-	-
<b>Travaux en cours / projet RWANDA</b>	<b>369 012</b>	-
- Stock de matériels électriques	369 012	-
- Stock de travaux en cours	-	-
<b>Montant brut en Dinars</b>	<b>1 999 547</b>	<b>10 263 037</b>
Moins : Provisions (*)	-	(22 642)
<b>Montant net en Dinars</b>	<b>1 999 547</b>	<b>10 240 395</b>

(\*) Une provision pour dépréciation des stocks a été constituée pour un montant de 22 642 DT au titre des articles défectueux dans le cadre du projet REA TANZANIE.

**NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
<b>Clients export :</b>	<b>23 279 932</b>	<b>16 949 620</b>
- EWSA Rwanda	-	185 431
- REA Tanzanie	2 198 977	3 273 320
- TANESCO Tanzanie	797 263	384 501
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	6 457 638	3 884 616
- STEG-IS Congo	89 271	-
- NEUC Liban	1 770 920	1 635 219
- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579	2 709 059
- SNE Tchad	501 364	496 846
- MAT-DGGT Congo	7 479 259	3 763 090
- STEG-IS SAUDI	148 836	129 313
- SOMELEC	71 107	-
- SCL Sénégal	802 177	57 911
- Groupe Chimique Tunisien	43 160	34 640
- SCET Tunisie Kribi	-	93 733
- ELECTRICITE Djibouti	70 377	106 543
- TIFERT	-	55 000
- IDC	59 864	134 792
- Autres clients export	6 140	5 606
<b>Clients locaux :</b>	<b>886 643</b>	<b>452 831</b>
- CPC	410 681	99 359
- SEREPT	231 767	81 366
- SITEP	51 400	14 601
- STIR	45 557	56 271
- CIMENTS DE BIZERTE	-	59 002
- BGT	-	52 002
- GINOR	38 626	-
- WINSTAR	29 001	-
- CARTHAGO SA	20 651	-
- Autres clients locaux	58 960	90 230
<b>Clients export - produits à recevoir :</b>	<b>-</b>	<b>277 576</b>
- SCL Sénégal	-	158 245
- SERGAZ	-	62 389
- GCT	-	41 000
- SOMELEC	-	15 942
<b>Clients locaux - produits à recevoir :</b>	<b>67 050</b>	<b>143 049</b>
- SITEP	7 000	116 750
- SEREPT	38 300	26 299
- PETROFAC	17 250	-
- CLARK ENERGIE	4 500	-
<b>Montant brut en DT</b>	<b>24 233 625</b>	<b>17 823 076</b>
<b>Moins : Provisions (*)</b>	<b>(2 804 856)</b>	<b>(2 070 231)</b>
<b>Montant net en Dinars</b>	<b>21 428 769</b>	<b>15 752 845</b>

(\*) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2016 :

- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579
- Tunisie sucre	13 651
- IMS	6 140
- SGS	1 344
- ERE	142

**NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
<b>Fournisseurs débiteurs</b>	<b>563 814</b>	<b>1 050 817</b>
- SIAME (1)	322 270	550 000
- COMPINA - Projet Congo	-	131 217
- AICHFEET - Projet Sierra Leone	-	80 147
- COMPTO - Projet Sierra Leone	-	28 410
- JV VENTURE - Projet Tanzanie	-	51 355
- HENGTONG - Projet Sierra Leone	233 205	29 138
- Autres fournisseurs débiteurs	8 339	180 550
<b>Etat - impôts et taxes :</b>	<b>679 968</b>	<b>201 213</b>
- Crédit de TVA (sur déclaration)	609 407	131 347
- TVA à régulariser	34 937	69 866
- Impôt sur les sociétés à reporter	35 624	-
<b>Personnel et comptes rattachés :</b>	<b>296</b>	<b>16 387</b>
- Assurance groupe	-	14 715
- Avances et acomptes au personnel	296	1 672
<b>Sociétés du groupe :</b>	<b>2 484 125</b>	<b>219 710</b>
- STEG-IS Congo (2)	2 041 529	99 330
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution (3)	94 104	86 611
- Sub-Saharan Infrastructure Construction (SIC) Limited (4)	348 492	-
<b>Débiteurs divers</b>	<b>17 120</b>	<b>33 769</b>
<b>Produits à recevoir</b>	<b>9 871</b>	<b>-</b>
<b>Comptes de régularisation actif :</b>	<b>130 148</b>	<b>311 446</b>
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, assurances, etc.)	130 148	311 446
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>3 885 342</b>	<b>1 799 573</b>

(1) Quote-part imputable à la SIAME dans le coût de remplacement des compteurs défectueux dans le cadre du projet EWSA Rwanda.

(2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA actualisé au cours de clôture) s'analysant comme suit :

	<b>Montant en Francs CFA</b>	<b>Montant en DT</b>
Frais de constitution	3 357 200	12 437
Frais antérieurs au démarrage	12 207 500	45 225
Avances de trésorerie	14 000 000	51 865
<b>Total</b>	<b>29 564 700</b>	<b>109 547</b>

Ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) seront remboursées à la STEG-IS (société mère) lorsque la filiale STEG-IS Congo entrera en exploitation (selon procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de cette filiale, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015).

En outre, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution par sa filiale STEG-IS CONGO (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) des prestations de sous-traitance des deux projets Mabombo et Loudima dans la république de Congo, et ce, pour un montant cumulé de 1 931 982 DT (soit l'équivalent de 521 500 000 en Francs CFA actualisé au cours de clôture) s'analysant comme suit :

	<b>Montant en Francs CFA</b>	<b>Montant en DT</b>
Matériel roulant et outillages	250 000 000	926 166
Frais liés à l'exécution des prestations de sous-traitance	271 500 000	1 005 816
<b>Total</b>	<b>521 500 000</b>	<b>1 931 982</b>

La STEG-IS CONGO s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) dès que sa situation financière le permettra. La date limite du remboursement de ces avances a été fixée pour le 31/12/2017.

Ces avances évaluées à 2 041 529 DT n'ont pas fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.

- (3) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la Société Sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), des avances de trésorerie pour un montant global de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA).

En outre, et pour faire face à ses difficultés financières, la STEG-IS a accordé, au cours de l'exercice 2016, à la Société Sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie pour un montant de 23 649 DT (soit l'équivalent de 6 292 945 Francs CFA).

Le remboursement par la Société Sénégalaise SCL Energie Solution, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, est de 22 978 DT. Le montant non remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.

- (4) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction (SIC) Limited (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS), et ce, pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 en Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La Société Sub-Saharan Infrastructure Construction (SIC) Limited s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 en Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

Le montant non remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.

**NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
<b>Prêts au personnel à moins d'un an</b>	<b>58 109</b>	<b>65 400</b>
<b>Placements monétaires :</b>	<b>20 000 000</b>	<b>25 000 000</b>
- Principal	20 000 000	25 000 000
- Intérêts à recevoir	-	-
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>20 058 109</b>	<b>25 065 400</b>

**NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
<b>CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer</b>	<b>4 248</b>	<b>4 259</b>
<b>Banques :</b>	<b>29 819 824</b>	<b>23 377 367</b>
- Banques Siège (Tunis)	28 214 877	22 516 745
- Banques Chantiers (Sierra Leone, Sénégal, Congo, Tanzanie...)	1 604 947	860 622
<b>Caisses :</b>	<b>188 123</b>	<b>253 695</b>
- Caisse Siège (Tunis)	1 338	2 493
- Caisses Chantiers (Sierra Leone, Rwanda, Congo, Tanzanie ...)	186 785	251 202
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>30 012 195</b>	<b>23 635 321</b>

**NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
<b>Soldes au 31 décembre 2014</b>	<b>30 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>27 000 000</b>	<b>4 480</b>	<b>9 038 312</b>	<b>69 042 792</b>
Affectation bénéfice 2014	-	-	4 000 000	-	(4 000 000)	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	(3 000 000)	<b>(3 000 000)</b>
Amortissements des subventions	-	-	-	(3 360)	-	<b>(3 360)</b>
Bénéfice 2015	-	-	-	-	6 036 878	<b>6 036 878</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	<b>30 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>31 000 000</b>	<b>1 120</b>	<b>8 075 190</b>	<b>72 076 310</b>
Affectation bénéfice 2015	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	20 000 000	-	(20 000 000)	-	-	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	(3 000 000)	<b>(3 000 000)</b>
Amortissements des subventions	-	-	-	(1 120)	-	<b>(1 120)</b>
Bénéfice 2016	-	-	-	-	5 556 305	<b>5 556 305</b>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>50 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>-</b>	<b>10 631 495</b>	<b>74 631 495</b>

*Le bénéfice par action s'élève à 1,111DT en 2016, contre 1,207 DT en 2015 (sur la base de 5 000 000 actions ordinaires en circulation de valeur nominale unitaire de 10 DT), soit une diminution de 8%.*

## NOTE N°12 : PROVISIONS

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
<b>Provisions pour risques et charges - Siège :</b>	<b>894 212</b>	<b>1 925 243</b>
- Provision pour risque social - CNSS	550 891	1 652 672
- Autres provisions pour risques et charges	343 321	272 571
<b>Provisions pour risques et charges - Projet TANESCO Tanzanie</b>	<b>19 443</b>	<b>19 443</b>
<b>Provisions pour risques et charges - Projet Tchad</b>	<b>255 266</b>	<b>489 985</b>
<i>Total en Dinars</i>	<b>1 168 921</b>	<b>2 434 671</b>

*Suite 1 Note N°12*

### 1) Provision pour risque social

Cette provision se rapporte à une notification des résultats d'un contrôle comptable de la situation de la STEG-IS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, effectué par la CNSS au cours de l'exercice 2013, reçue en date du 31 décembre 2013.

La CNSS réclame le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 2 320 843 DT, provenant essentiellement de l'intégration dans l'assiette de cotisation des éléments suivants :

- Les indemnités d'expatriation et autres formes d'intéressement servis au personnel de la STEG détaché auprès de la STEG-IS, soumis au régime CNRPS ;
- Les indemnités spécifiques d'expatriation servies au personnel de la STEG-IS ayant participé à l'exécution des projets à l'étranger. Ces indemnités d'expatriation sont exclues de l'assiette de cotisation aux termes de l'article 1 point 17 du décret n°2003-1098 du 19 mai 2003, fixant la liste des avantages exclus de l'assiette de cotisation au titre des régimes de sécurité sociale ;
- Les coûts des travaux de sous-traitance assurés par des entreprises locales dans le cadre de la réalisation des projets à l'étranger ;
- Des comptes de passif (fournisseurs et charges à payer) dont les soldes ont été déjà pris en compte au niveau des charges (double emploi) ;
- Les frais de mission et de réception à l'étranger (justifiés par des factures ou déterminés selon le barème applicable) ;

- Des honoraires justifiés par des factures émanant de personnes physiques ou morales patentées.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, et ce, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises (états, conventions, factures, etc.).

Plusieurs réunions ont été tenues avec la Direction Générale et le bureau concerné de la CNSS pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 février 2015, la CNSS a révisé à la baisse le montant réclamé en adressant une deuxième notification exigeant le paiement d'un complément de cotisations de 2 203 563 DT, soit une réduction à de 117 280 DT. La STEG-IS s'est opposée, dans le délai légal, à cette deuxième notification.

Par extrême prudence, une provision pour risque social (objet d'un litige en cours) a été constituée par la STEG-IS, de manière progressive sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015, pour un montant global de 1 652 672 DT (soit 75% du montant de la deuxième notification).

---

*Suite 2 Note N°12*

Une reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 101 781 KDT pour ramener le solde de cette provision de 1 652 672 DT au 31 décembre 2015 à 550 891 DT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification, et ce en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 du 8 mars 2017 et sur la correspondance de l'avocat de la société reçue en date du 5 juillet 2017).

## **2) Provision pour risques et charges - Projet TANESCO Tanzanie**

Cette provision pour risques et charges, d'un montant de 19 443 DT, est destinée à couvrir le risque fiscal associé au Projet TANESCO Tanzanie, hors établissement stable (charge d'impôt sur les sociétés éventuellement exigible).

## **3) Provision pour risques et charges - Projet Tchad**

Cette provision est destinée à couvrir le risque fiscal associé au Projet Tchad (charge d'impôt sur les sociétés éventuellement exigibles au titre de l'établissement stable). Elle a été révisée à la baisse pour atteindre 255 266 DT au 31 décembre 2016 contre 489 985 DT au 31 décembre 2015, soit une diminution de 234 719 DT (environ 48%).

Cette variation s'explique par une reprise sur provision de 234 719 DT au titre de la partie du risque fiscal relative à l'exercice 2013.

**NOTE N°13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
<b>Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :</b>	<b>2 559 433</b>	<b>2 333 959</b>
- STEG	700 421	496 724
- STEG-IS Congo	1 323 574	-
- EMIRATES	-	539 742
- SIAME	183 905	-
- SACEM INDUSTRIE	40 684	44 139
- TAMARIS VOYAGES	13 603	420
- CONTINENTAL TOURS	4 165	326
- ASSURANCE SALIM	-	58 808
- ASSURANCE STAR	30 361	33 613
- Fournisseurs Projet TANZANIE	52 186	799 770
- Fournisseurs Projet SIERRA LEONE	29 186	15 379
- Fournisseurs Projet CONGO	-	46 100
- Autres fournisseurs	181 348	298 938
<b>Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :</b>	<b>868 385</b>	<b>674 842</b>
- STEG	751 368	586 217
- AICHFEET - Projet Sierra Leone	51 107	42 736
- Autres charges à payer (honoraires ...)	65 910	45 889
<b>Fournisseurs d'exploitation - effets à payer :</b>	<b>217 134</b>	<b>260 861</b>
- SACEM INDUSTRIE	217 134	260 861
<b>Fournisseurs d'immobilisations :</b>	<b>122 222</b>	<b>15 845</b>
- DISCOVREY INFO	-	9 363
- CHAABENE ET CIE	109 487	-
- MEUBLE MEZGHANNI	-	4 254
- SITTE	4 769	638
- STM	-	1 590
- PICOSOFT	7 966	-
<b>Fournisseurs d'immobilisations - factures non parvenues</b>	<b>-</b>	<b>25 662</b>
<b>Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie</b>	<b>102 248</b>	<b>-</b>
<b>Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie</b>	<b>15 377</b>	<b>-</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>3 884 799</b>	<b>3 311 169</b>

**NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
<b>Clients créditeurs (avances reçues ...) :</b>	<b>1 702 428</b>	<b>118 655</b>
- EDCL-Rwanda	1 594 672	-
- ELECTRICITE Djibouti	29 440	-
- MAT-DGGT Congo	8 422	15 070
- SNE Tchad	-	19 033
- MITSUBISHI HITACHI	69 894	69 894
- TIFERT	-	8 115
- LTD ENGINEERING	-	6 543
<b>Etat - impôts et taxes :</b>	<b>1 510 762</b>	<b>1 147 880</b>
- Retenues à la source	138 416	144 288
- Impôt sur les Sociétés à liquider	-	40 763
- TCL à payer	1 212	6 187
- TFP et FOPROLOS	13 966	22 533
- Impôt sur les Sociétés Tanzanie (*)	931 554	931 554
- Impôt sur les Sociétés Congo	252 666	-
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	171 175	-
- Autres taxes à payer	1 773	2 555
<b>SERGAZ - droits de servitudes à payer</b>	<b>60 685</b>	<b>60 685</b>
<b>Créditeurs divers :</b>	<b>128 416</b>	<b>100 467</b>
- CNSS	112 294	89 623
- CNRPS	6 108	4 020
- Autres créditeurs	10 014	6 824
<b>Personnel et comptes rattachés :</b>	<b>862 359</b>	<b>744 118</b>
- Congés à payer - personnel détaché	161 641	172 230
- Congés à payer - personnel permanent	236 151	178 492
- Prime exceptionnelle - personnel permanent	125 657	109 998
- Prime exceptionnelle - personnel détaché	89 416	16 071
- Prime de bilan - Direction Générale	45 711	43 237
- Prime exceptionnelle - Direction Générale	87 400	86 447
- Rappel sur salaires - Direction Générale	-	55 322
- Congés payés - Direction Générale	100 343	76 865
- Personnel permanent - rémunération due	11 081	838
- Autres charges à payer	4 959	4 618
<b>Diverses charges à payer :</b>	<b>235 732</b>	<b>368 148</b>
- Intéressements à payer	15 276	249 567
- Indemnités d'expatriation à payer	126 314	-
- Autres charges à payer (jetons de présence, assurances ...)	94 142	118 581
<b>Produits comptabilisés d'avance</b>	<b>893 592</b>	<b>805 371</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>5 393 974</b>	<b>3 345 324</b>

(\*) La charge d'impôt sur les sociétés exigibles sur le résultat de l'établissement stable situé à l'étranger relatif au Projet REA Tanzanie n'a pas fait l'objet d'une estimation en 2016 étant donné que le projet REA Tanzanie a été achevé au cours de cette année et que la charge d'impôt sur les sociétés exigibles sur le résultat estimé par la Direction durant toute la période d'imposition de cet établissement stable est supérieur au montant comptabilisé.

**NOTE N°15 : REVENUS**

	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
<b>Travaux et prestations de services - exportation</b>	<b>42 010 625</b>	<b>37 562 173</b>
- REA Tanzanie	4 319 469	19 505 666
- TANESCO Tanzanie	1 001 587	494 577
- SCET Tunisie - projet Tchad	81 205	859 293
- Ministère de l'Energie Sierra Leone	18 543 660	7 494 192
- NEUC Liban	1 255 195	2 396 724
- MAT DGGT Congo	-	1 368 764
- MABOMBO Congo	8 936 314	1 903 758
- LOUDIMA Congo	5 268 687	-
- BOUNDJI EWO Congo	8 115	998 741
- SNE Tchad	1 449 174	961 882
- SCL Sénégal	565 436	409 738
- Autres clients export	581 783	1 168 838
<b>Travaux et prestations de services - marché local</b>	<b>1 245 808</b>	<b>1 700 641</b>
- CPC	356 448	252 390
- SEREPT	284 455	514 506
- WINSTAR	43 500	63 300
- STIR	112 470	106 953
- SITEP	150 960	138 942
- CIMENT DE BIZERTE	-	50 000
- OMV	-	142 000
- PETROFAC	34 500	69 000
- BGT	-	68 000
- PERENCO	-	46 500
- GINOR	49 390	-
- CAT	62 000	15 000
- Autres clients locaux	152 085	234 050
<b>Total en Dinars</b>	<b>43 256 433</b>	<b>39 262 814</b>

**NOTE N°16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le 31 Décembre 2016</b>	<b>Exercice clos le 31 Décembre 2015</b>
Amortissements des subventions d'investissement	1 120	3 360
Subvention d'exploitation (CEPEX)	-	13 084
Indemnisations assurances	15 624	19 593
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>16 744</b>	<b>36 037</b>

**NOTE N°17 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS**

	<b>Exercice clos le 31 Décembre 2016</b>	<b>Exercice clos le 31 Décembre 2015</b>
Matériels et fournitures / projets Tanzanie	928 344	3 721 645
Matériels et fournitures / projet Sierra Leone	3 230 457	9 709 565
Matériels et fournitures / projets Congo	3 468 059	-
Matériels et fournitures / autres projets	152 336	249
Equipements et outillages / projets	529 973	195 457
Produits alimentaires / projets	12 686	3 846
Produits pharmaceutiques / projets	5 623	13 169
Carburants et lubrifiants	51 631	36 453
Electricité	26 147	23 433
Fournitures de bureaux	163 675	80 917
Divers achats	442 856	367 442
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>9 011 787</b>	<b>14 152 176</b>

**NOTE N°18 : CHARGES DE PERSONNEL**

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Salaires et compléments de salaires / Direction Générale (*)	384 303	451 373
Salaires et compléments de salaires / personnel permanent (*)	948 832	848 731
Salaires et compléments de salaires / personnel détaché	19 232	228 667
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	2 118	1 235
Congés payés (variation)	75 381	81 492
Charges sociales légales et autres charges de personnel	286 985	276 283
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 716 851</b>	<b>1 887 781</b>

(\*) Les salaires et compléments de salaires relatifs à l'exercice 2016 comprennent une prime exceptionnelle accordée au personnel permanent correspondant à deux salaires mensuels pour un montant brut global de 106 111 DT et une prime exceptionnelle accordée à la Direction Générale correspondant à quatre salaires mensuels pour un montant brut global de 87 400 DT.

**NOTE N°19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	245 435	209 265
Dotations aux provisions pour risques et charges	70 750	686 130
Reprises sur provisions pour risques et charges	(1 336 500)	(2 923 705)
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	1 303 512	2 068 887
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	(568 887)	(1 644)
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	22 642
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(22 642)	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>(308 332)</b>	<b>61 575</b>

**NOTE N°20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice clos le</b>	<b>Exercice clos le</b>
	<b>31 Décembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2015</b>
<b>Services extérieurs :</b>	<b>21 736 386</b>	<b>21 882 846</b>
- Intéressements servis aux détachés STEG	1 599 871	1 928 150
- Autres intéressements servis	891 648	649 178
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 654 161	2 079 493
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	1 315 922	191 097
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 949 237	3 959 426
- Sous-traitance générale	6 398 248	6 530 351
- Transports et déplacements	1 267 925	1 255 358
- Missions et réceptions	1 517 951	1 988 663
- Frais de formation	40 511	56 618
- Loyers et charges locatives / projets	1 507 346	1 438 911
- Autres loyers et charges locatives	246 928	246 307
- Jetons de présence	20 000	25 000
- Services bancaires et assimilés	152 827	106 489
- Primes d'assurance (export, maladies) / projets	292 267	267 999
- Autres primes d'assurance	13 092	13 921
- Frais postaux et de télécommunications	107 860	117 138
- Dons et subventions	47 717	42 992
- Timbres de voyage	9 300	8 220
- Frais de publicité / publications	131 509	413 067
- Entretien et réparations	59 450	74 050
- Personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	512 616	490 418
<b>Impôts et taxes</b>	<b>487 498</b>	<b>137 105</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>22 223 884</b>	<b>22 019 951</b>

**NOTE N°21 : CHARGES FINANCIÈRES**

	Exercice clos le 31 Décembre 2015	Exercice clos le 31 Décembre 2016
Pertes de change	3 010 527	1 756 303
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	33 660	206 705
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(125 398)	-
Pénalités fiscales	5 106	335
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>2 923 895</b>	<b>1 963 343</b>

**NOTE N°22 : PRODUITS FINANCIERS**

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Gains de change	5 662 161	3 189 785
Intérêts créditeurs des CCB	107 488	76 681
Produits des placements monétaires	1 298 762	1 596 518
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>7 068 411</b>	<b>4 862 984</b>

**NOTE N°23 : AUTRES PERTES ORDINAIRES**

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Réductions commerciales sur exercices antérieurs	-	4 800
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	77 104	3 299
Pertes sur sorties d'immobilisations	-	271
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (*)	171 175	-
Autres pertes exceptionnelles	355	13 003
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>248 634</b>	<b>21 373</b>

(\*) *Instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée au taux de 7,5% sur la base du bénéfice imposable relatif à l'exercice 2016.*

**NOTE N°24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES**

	Exercice clos le 31 Décembre 2016	Exercice clos le 31 Décembre 2015
Profits résultant de l'apurement des comptes de tiers	39 399	2 327
Autres gains ordinaires	500	747
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>39 899</b>	<b>3 074</b>

## NOTE N°25 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	31 Décembre 2016	31 Décembre 2015
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger ( <i>voir note n°25-1</i> )	492 307	571 618
IS au titre des activités de l'établissement stable situé à l'étranger - Projet Tanzanie	-	490 236
IS au titre des activités de l'établissement stable situé à l'étranger - Projet Congo	252 666	-
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b>744 973</b>	<b>1 061 854</b>

**NOTE N°25-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

	<b>Exercice clos le 31 Décembre 2016</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>5 556 305</b>
<b>Réintégrations :</b>	<b>45 104 607</b>
- Impôts sur les sociétés	744 973
- Charges relatives aux établissements situés à l'étranger	38 799 454
- Quote-part de frais généraux du siège imputable aux établissements situés à l'étranger	5 054 124
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	171 175
- Pénalités fiscales	5 106
- Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	77 104
- Timbres de voyage	9 300
- Dotations aux provisions non déductibles	124 343
- Dons et subventions	7 017
- Pertes de change non réalisées en 2016	93
- Gains de change déduits en 2015 et réalisés en 2016	111 918
<b>Déductions :</b>	<b>(48 378 580)</b>
- Produits réalisés par les établissements situés à l'étranger	(43 611 250)
- Dividendes	-
- Reprises sur provisions non déductibles	(1 227 179)
- Gains de change non réalisés en 2016	(3 478 897)
- Pertes de change réintégréées en 2015 et réalisées en 2016	(61 254)
<b>Bénéfice fiscal</b>	<b>2 282 332</b>
<b>Moins : Produits hors exploitation :</b>	<b>1 298 762</b>
- Produits des placements monétaires	1 298 762
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	-
<b>Bénéfice provenant de l'exploitation</b>	<b>983 570</b>
<b>Chiffre d'affaires total (hors établissements stables situés à l'étranger)</b>	<b>1 827 590</b>
<b>Chiffre d'affaires à l'export (hors établissements stables situés à l'étranger)</b>	<b>581 783</b>
<b>Bénéfice à l'exportation exonéré</b>	<b>313 103</b>
<b>Bénéfice imposable en Tunisie</b>	<b>1 969 229</b>
<b>Impôts sur les sociétés :</b>	<b>744 973</b>
- IS au taux de 25% (exigible en Tunisie)	492 307
- IS au titre de l'établissement stable relatif au projet Congo	252 666
<b>Acomptes provisionnels</b>	<b>(514 456)</b>
<b>Retenues à la source</b>	<b>(13 475)</b>
<b>Impôt sur les sociétés à reporter (en Tunisie)</b>	<b>(35 624)</b>

**NOTE N°26 : PASSIFS ÉVENTUELS**

Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels.

L'Administration Fiscale, après avoir considéré les projets Rwanda et Cameroun comme étant des établissements stables (même si la STEG-IS ne les a pas créés effectivement et n'a pas payé d'impôts sur les résultats aux autorités locales au titre de ces projets), et séparé les produits et les charges concernant ces établissements stables en se basant sur des informations partielles et non fiables (se rapportant notamment aux frais généraux à répartir sur la base du chiffre d'affaires de chaque activité séparée fiscalement par rapport au chiffre d'affaires total de l'année), a redressé à la hausse les bénéfices imposables des autres activités.

De ce fait, elle réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun, s'analysant comme suit :

	2012		2013		2014	
	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités	Principal	Pénalités
Impôt sur les Sociétés	794 470	427 028		5		
Acomptes provisionnels			715 023	357 512	59 032	20 661
<b>Sous-totaux annuels</b>	<b>1 221 498</b>		<b>1 072 540</b>		<b>79 693</b>	
<b>Total Général en DT</b>	<b>2 373 731</b>					

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises. En effet, la STEG-IS a constaté que les bénéfices redressés représentent 1420/0 du chiffre d'affaires en 2012 et 880/0 du chiffre d'affaires en 2013, ce qui est inacceptable.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la Direction des Grandes Entreprises a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités sur la base du critère du chiffre d'affaires, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes.

Les résultats de cette vérification fiscale préliminaire n'ont donné lieu à la constitution d'aucune provision pour risque fiscal étant donné que la Direction considère qu'il est plus improbable que probable que la STEG-IS supporte un complément d'impôt sur les sociétés au titre de ses activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun au cours des exercices 2012 et 2013.

## **NOTE N°27 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**

---

### **a) Identification des parties liées :**

Les parties liées à la société STEG International Services, autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes.

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal,
- STEG-IS Congo (filiale),
- Sub-Saharien Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint-Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint-Venture en Arabie Saoudite) ;
- Société IDC, actionnaire et administrateur.

### **b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées :**

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation n des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :
  - Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS;
  - Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15 % ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant 11 02 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 100/0 de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2016, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 654 161 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEGIS ont atteint 1 599 871 DT. Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 1 451 789 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA) s'analysant comme suit :

	<b>Montant en Francs CFA</b>	<b>Montant en DT</b>
Frais de constitution	3 357 200	12 437
Frais antérieurs au démarrage	12 207 500	45 225
Avances de trésorerie	14 000 000	51 865
<b>Total</b>	<b>29 564 700</b>	<b>109 547</b>

Selon le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015, ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) seront remboursées à la STEG-IS (société mère) lorsque cette filiale entrera en exploitation.

Par ailleurs, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et n d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, et ce, pour un montant cumulé de 1 931 982 DT (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA) s'analysant comme suit :

	<b>Montant en Francs CFA</b>	<b>Montant en DT</b>
Matériel roulant et outillages	250 000 000	926 166
Frais liés à l'exécution des prestations de sous-traitance	271 500 000	1 005 816
<b>Total</b>	<b>521 500 000</b>	<b>1 931 982</b>

La STEG-IS Congo s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie n (non rémunérées) dès que sa situation financière le permettra et avant la date limite du 31 décembre 2017.

Ces avances de trésorerie totalisant la somme de 2 041 529 DT n'ont fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.

3) Le 15 février 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo, deux contrats portant sur l'exécution des travaux de sous-traitance relatifs aux marchés suivants :

- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle (IFTPL) de Loudima dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA;
- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

En contrepartie, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires pour la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- La STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 1 529 074 DT (soit l'équivalent de 428 040 000 Francs CFA) et 3 485 153 DT (soit l'équivalent de 978 784 800 Francs CFA). La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance, s'élève à 1 295 627 DT au 31 décembre 2016.
- La STEG-IS a facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique relatives aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 28 512 DT (soit l'équivalent de 7 587 079 Francs CFA) et 60 759 DT (soit l'équivalent de 16 167 921 Francs CFA). La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 89 271 DT au 31 décembre 2016 (voir Note 7 des états financiers).

4) Le 4 janvier 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo, une convention d'achat pour compte, portant sur l'acquisition du matériel électrique nécessaire à l'exécution des projets Loudima et Mabombo dans la République du Congo pour un montant de 700 000 000 Francs CFA. Aux termes n de cette convention, la STEG-IS Congo percevra une commission de 20/0 appliquée au montant des achats réalisés pour le compte de la STEG-IS.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention, la STEG-IS Congo a facturé un montant de 2 490 867 DT (soit l'équivalent de 691 004 650 Francs CFA) au titre de l'achat dudit matériel électrique et des commissions pour un montant de 61 752 DT (soit l'équivalent de 16 432 091 Francs CFA). La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, au titre de cette convention, s'élève à 27 947 DT au 31 décembre 2016.

5) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharien Infrastructure a Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS), pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

Le montant non remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.

6) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 500/0), des avances de trésorerie pour un montant global de 86 61 1 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA).

En outre, et pour l'aider à surmonter ses difficultés financières, la STEG-IS a accordé, au cours de l'exercice 2016, à la société SCL Energie Solution diverses avances de trésorerie pour un montant de 23 649 DT (soit l'équivalent de 6 292 945 Francs CFA).

Un montant de 22 978 DT a été remboursé par la société SCL Energie Solution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.

7) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a facturé à la société SCL Energie Solution des prestations d'études, d'assistance technique et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 565 436 DT.

Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Energie Solution au titre de ces prestations de services est de 802 1 77 DT.

8) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la Société Tunisio-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 500/0), des services d'inspection de la turbine MHI, pour un montant de 126 357 DT. Cette créance client n'a fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.

**Suite 4 Note N°27**

9) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la Société IDC, actionnaire et administrateur, des travaux de sous-traitance dans le cadre du projet de la centrale de Balingué au Mali, pour un montant de 133 728 DT. Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du client IDC, au titre de ces prestations de services, est de 59 864 DT.

**NOTE N°28 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION**

	<b>Exercice clos le 31 Décembre 2016</b>	<b>Exercice clos le 31 Décembre 2015</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	43 273 177	39 298 851
Production stockée / déstockée	(8 263 490)	3 040 022
<b>PRODUCTION</b>	<b>35 009 687</b>	<b>42 338 873</b>
Achats d'approvisionnements	(9 011 787)	(14 152 176)
Services extérieurs et autres charges externes	(21 736 386)	(21 882 846)
<b>VALEUR AJOUTÉE BRUTE</b>	<b>4 261 514</b>	<b>6 303 851</b>
Charges de personnel	(1 716 851)	(1 887 781)
Impôts et taxes	(487 498)	(137 105)
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 057 165</b>	<b>4 278 965</b>
Charges financières	(3 015 633)	(1 756 638)
Produits financiers	7 068 411	4 862 984
Autres pertes ordinaires	(248 634)	(21 373)
Autres gains ordinaires	39 899	3 074
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	400 070	(268 280)
Impôts sur le résultat	(744 973)	(1 061 854)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>5 556 305</b>	<b>6 036 878</b>

# **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS**

## **DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la société STEG International Services arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

### **Rapport sur les états financiers**

---

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STEG International Services, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 74 631 495 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 556 305 DT.

#### ***Responsabilité de la Direction pour les états financiers***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### ***Responsabilité du Commissaire aux Comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### ***Opinion***

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STEG International Services au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## ***Observations***

Nous attirons l'attention sur la Note 26 des états financiers, qui décrit les résultats d'une vérification fiscale préliminaire en matière d'impôt sur les sociétés et d'acomptes provisionnels au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises en application des dispositions de l'article 37 du code des droits et procédures fiscaux (CDPF), qui ont été notifiés à la société STEG International Services le 29 décembre 2016 et selon lesquels l'Administration Fiscale réclame un complément d'impôt au titre des activités non liées aux projets Rwanda et Cameroun, pour un montant total de 2 373 731 DT (principal : 1 568 525 DT et pénalités : 805 206 DT). En application des dispositions des articles 44 et 45 du CDPF, la société STEG International Services a répondu au résultat de cette vérification fiscale préliminaire en contestant les chefs de redressement ainsi que les modalités de détermination des produits et charges relatifs aux projets Rwanda et Cameroun, y compris leurs quotes-parts de frais généraux. Dans sa réponse reçue en date du 17 juillet 2017, l'Administration Fiscale déclare qu'elle accepte le principe de répartition des frais généraux sous réserve que la société STEG International Services justifie leurs montants réels. Considérant que les montants des charges et passifs d'impôt sur les sociétés, comptabilisés au cours des exercices 2012 et 2013, couvrent ceux découlant de l'application des méthodes retenues par l'Administration Fiscale, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée par la société STEG International Services. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

---

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- 1) Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
  
- 2) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société STEG International Services à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 juillet 2017

### **Le commissaire aux comptes**

Abderrazak GABSI, *Associé Gérant*

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

## **RAPPORT SPECIAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2016**

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (antérieures et nouvelles)**

---

- 1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :
  - *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
  - *Rémunération* :
    - *Détachement normal* : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
    - *Détachement pour mission* : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
  - *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;

- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2016, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1 654 161 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 1 599 871 DT. Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre, est de 1 451 789 DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS), pour un montant cumulé de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA). La STEG-IS Congo s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) dès qu'elle entrera en exploitation (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015). Ces avances de trésorerie n'ont fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.
- 3) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, pour un montant cumulé de 1 931 982 DT (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA), s'analysant comme suit :

	<b>Montant en Francs CFA</b>	<b>Montant en DT</b>
Matériel roulant et outillages	250 000 000	926 166
Frais liés à l'exécution des prestations de sous- <del>traitance</del>	271 500 000	1 005 816
<b>Total</b>	<b>521 500 000</b>	<b>1 931 982</b>

La STEG-IS Congo s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) dès que sa situation financière le permettra et avant la date

limite du 31 décembre 2017. Ces avances de trésorerie n'ont fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.

- 4) Le 15 février 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo deux contrats portant sur l'exécution des travaux de sous-traitance relatifs aux marchés suivants :
- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle de Loudima (IFTPL) dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA ;
  - Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

En contrepartie, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires pour la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- La STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 1 529 074 DT (soit l'équivalent de 428 040 000 Francs CFA) et 3 485 153 DT (soit l'équivalent de 978 784 800 Francs CFA). La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance, s'élève à 1 295 627 DT au 31 décembre 2016 ;
  - La STEG-IS a facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique relatives aux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 28 512 DT (soit l'équivalent de 7 587 079 Francs CFA) et 60 759 DT (soit l'équivalent de 16 167 921 Francs CFA). La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 89 271 DT au 31 décembre 2016.
- 5) Le 4 janvier 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo, une convention d'achat pour compte, portant sur l'acquisition du matériel électrique nécessaire à l'exécution des projets Loudima et Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 700 000 000 Francs CFA. Aux termes de cette convention, la STEG-IS Congo percevra une commission de 2% appliquée au montant des achats réalisés pour le compte de la STEG-IS.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention, la STEG-IS Congo a facturé un montant de 2 490 867 DT (soit l'équivalent de 691 004 650 Francs CFA) au titre de l'achat dudit

matériel électrique et des commissions pour un montant de 61 752 DT (soit l'équivalent de 16 432 091 Francs CFA). La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, au titre de cette convention, s'élève à 27 947 DT au 31 décembre 2016.

- 6) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie pour un montant de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA). Un montant de 22 978 DT a été remboursé par la société SCL Energie Solution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.
- 7) Pour l'aider à surmonter ses difficultés financières, la STEG-IS a accordé à la société SCL Energie Solution diverses avances de trésorerie pour un montant de 23 649 DT (soit l'équivalent de 6 292 945 Francs CFA). Le montant intégral de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.
- 8) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a facturé à la société SCL Energie Solution des prestations d'études, d'assistance technique et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 565 436 DT. Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Energie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 802 177 DT.
- 9) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie (non rémunérées) selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT avant la fin de l'exercice 2018.

Le montant non remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées (sans intérêts) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2016.

- 10) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la Société Tunisio-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), des services d'inspection de la turbine MHI, pour un montant de 126 357 DT. Cette créance client n'a fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2016.

- 11) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la société IDC, actionnaire et administrateur, des travaux de sous-traitance dans le cadre du projet de la centrale de Balingué au Mali, pour un montant de 133 728 DT. Au 31 décembre 2016, le solde au bilan de la STEG-IS du client IDC, au titre de ces prestations de services, est de 59 864 DT.

### **Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants**

---

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2015. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2015. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général Adjoint en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration).

Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.
- 2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Directeur Général</b>	<b>Directeur Général Adjoint</b>	<b>Membres du Conseil d'Administration</b>
Salaires, primes et indemnités	214 347	169 956	-
Charges sociales légales	10 301	9 700	-
Avantages en nature (bons de carburant, frais de téléphone, d'électricité et de gaz ...)	24 523	19 157	-
Jetons de présence	-	-	20 000
<b><i>Total en DT</i></b>	<b><i>249 171</i></b>	<b><i>198 813</i></b>	<b><i>20 000</i></b>

Ces charges relatives aux dirigeants n'incluent pas les frais de mission à l'étranger dont le montant cumulé s'élève à 116 590 DT pour le Directeur Général et 116 043 DT pour le Directeur Général Adjoint (sans compter les prix des billets d'avion).

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 juillet 2017

**Le commissaire aux comptes**

Abderrazak GABSI, *Associé Gérant*

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM